

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01216

Numéro SIREN : 848 934 972

Nom ou dénomination : MURMURATION

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/018521



CONTE - MIRAL

Expertise Comptable &
Commissariat aux comptes

SAS MURMURATION

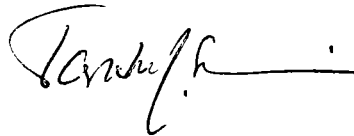
15 Rue Victor Hugo

31150 BRUGUIERES

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

SAS MURMURATION

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

*Certifié conforme
le Président*


COMPTES ANNUELS du 01/04/2023 au 31/12/2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	4 à 6
- <i>Compte de résultat</i>	7 et 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 11
- <i>Annexe</i>	12 à 17
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasses 2033-A à 2033-F</i>	18 à 23
- <i>Liasse 2065</i>	24 et 25
ANNEXES FISCALES	
- <i>Annexes fiscales</i>	26 à 34
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	35
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	36 à 38
- <i>Equilibre financier</i>	39
- <i>Tableau de financement</i>	40 et 41
- <i>Ratios</i>	42
- <i>Ratios de rentabilité et de structure</i>	43
- <i>Ratios de gestion</i>	44
AUTRES ETATS	
- <i>Etat des Immobilisations</i>	45 à 48
- <i>Etat des Acquisitions</i>	49

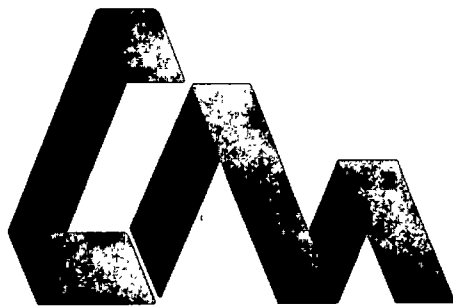
Cabinet Conte - Miral

116 Route d'Espagne

Hélios 3 Boîte aux lettres 325

3100 toulouse

05.34.312.312



CONTE - MIRAL

Expertise Comptable &
Commissariat aux comptes

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS MURMURATION
15 Rue Victor Hugo
31150 BRUGUIERES

relatifs à l'exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Nous formulons des observations sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Il a été généré par la société et donc comptabilisé un "crédit impôt recherche" pour 137486 € pour lequel nous n'avons procédé à aucune démarche de valorisation ou de contrôle.

Par ailleurs nous avons enregistré sur l'exercice précédent en "immobilisations incorporelles " 171 978 euros et 20 822 euros pour des dépenses relatives à l'utilisation d'espaces numériques dédiés aux clients de la société dans le cadre de prestations dénommées " tableaux de bord " ainsi que pour 116 933 € en immobilisations en cours. Il a été rajouté sur cet exercice 108992 € d'immobilisations en cours.

Ces sommes sont constituées par les temps passés par les collaborateurs sur ces projets et valorisés par la société sans vérification de notre part.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 49 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	857 539.72 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	552 877.90 Euros
- Résultat net comptable,	15 380.71 Euros

Fait à TOULOUSE
Le 18/03/2024

CONTE Marine
EXPERT-COMPTABLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 9			Exercice N-1 31/03/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	275 643	182 626	93 017	141 083	48 066	34.07	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	225 925		225 925	116 933	108 992	93.21	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	20 987	13 416	7 571	9 921	2 350	23.68	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	3 350		3 350	3 350				
Total II	525 905	196 042	329 863	271 287	58 577	21.59		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	195 886		195 886	82 592	113 294	137.17	
	Autres créances	149 819		149 819	117 212	32 607	27.82	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	171 118		171 118	263 761	92 643	35.12		
Charges constatées d'avance (3)	10 854		10 854	6 388	4 466	69.91		
Total III	527 677		527 677	469 953	57 724	12.28		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 053 581	196 042	857 540	741 239	116 300	15.69		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 9	31/03/2023 12	Euros .	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 62 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	62 500	10 500	52 000	495.24
	Réserves				
	Réserve légale	1 050	1 050		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	292 028	107 422	184 606	171.85
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 381	184 606	169 226	91.67
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	104 741	51 510	53 231	103.34
	Total I	475 699	355 088	120 611	33.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	221 389	243 907	22 518	9.23
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	34 356	25 303	9 054	35.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 641	31 045	12 405	39.96
	Dettes fiscales et sociales	103 308	74 372	28 935	38.91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 210	6 418	5 208	81.14	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 936	5 106	2 169	42.49
	Total IV	381 840	386 151	4 311	1.12
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		857 540	741 239	116 300	15.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

193 604 234 672

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 9	31/03/2023 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	93 017.00	141 083.00	48 066.00	34.07
20500000 CONCESS.BREVETS LICENCES	4 207.00	462.00	3 745.00	810.61
20510000 SITE INTERNET FLOCKEO	78 636.00	78 636.00		
20520000 TABLEAU DE BORD-PROJET IAP	171 978.00	171 978.00		
20530000 TABLEAU DE BORD-PROJET E-SHAPE	20 822.00	20 822.00		
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LICENC	156.00		156.00	
28051000 AMORT SITE FLOCKEO	74 838.00	66 376.00	8 462.00	12.75
28052000 AMORTISSEMENTS TABLEAU DE BORD	107 632.00	64 439.00	43 193.00	67.03
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	225 925.00	116 933.00	108 992.00	93.21
23200000 IMMO.INCORPOR. EN COURS	225 925.00	116 933.00	108 992.00	93.21
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 571.04	9 920.54	2 349.50	23.68
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	20 986.75	18 914.51	2 072.24	10.96
28183000 AMORT MAT.BUREAU &INFOR.	13 415.71	8 993.97	4 421.74	49.16
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 350.00	3 350.00		
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	3 350.00	3 350.00		
Total II	329 863.04	271 286.54	58 576.50	21.59
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	195 886.13	82 591.69	113 294.44	137.17
41100000 CLIENTS	50 970.00	10 740.00	40 230.00	374.58
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR	144 916.13	71 851.69	73 064.44	101.69
AUTRES CREANCES	149 818.71	117 211.91	32 606.80	27.82
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	137 486.00	102 217.00	35 269.00	34.50
44566000 TVA DEDUCT.S/ACHATS	742.51	2 080.92	1 338.41	64.32
44566300 TVA S ACQUISITION CEE		301.88	301.88	100.00
44583000 REMBOURSEMENT CREDIT DE TVA		10 295.00	10 295.00	100.00
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 590.20	2 317.11	726.91	31.37
46870000 DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	10 000.00		10 000.00	
DISPONIBILITES	171 117.84	263 761.07	92 643.23	35.12
51220000 CREDIT AGRICOLE	171 117.84	263 761.07	92 643.23	35.12
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 854.00	6 388.07	4 465.93	69.91
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	10 854.00	6 388.07	4 465.93	69.91
Total III	527 676.68	469 952.74	57 723.94	12.28
TOTAL GENERAL	857 539.72	741 239.28	116 300.44	15.69

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 9	31/03/2023 12	Euros	%
CAPITAL	62 500.00	10 500.00	52 000.00	495.24
10130000 CAPITAL SOCIAL	62 500.00	10 500.00	52 000.00	495.24
RESERVE LEGALE	1 050.00	1 050.00		
10611000 RESERVE LEGALE PROP.DITE	1 050.00	1 050.00		
AUTRES RESERVES	292 027.65	107 421.65	184 606.00	171.85
10680000 AUTRES RESERVES	292 027.65	107 421.65	184 606.00	171.85
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	15 380.71	184 606.31	169 225.60	91.67
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	104 740.87	51 509.87	53 231.00	103.34
13130000 SUBVENTION ESA PROJET IAP	96 985.00	96 985.00		
13131000 SUBVENTION BPI PROJET CAPENVI	77 235.00		77 235.00	
13930000 SUBV ESA IAP INSCRIT CPTE RES	69 479.13	45 475.13	24 004.00	52.78
Total I	475 699.23	355 087.83	120 611.40	33.97
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	221 389.45	243 907.38	22 517.93	9.23
16410000 EMPRUNT CA 50000	23 661.45	32 972.78	9 311.33	28.24
16420000 EMPRUNT CA 100000	76 735.80	90 825.46	14 089.66	15.51
16430000 EMPRUNT BPI 120000 €	120 000.00	120 000.00		
16884000 INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	992.20	109.14	883.06	809.11
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	34 356.14	25 302.53	9 053.61	35.78
16730000 AVCE BPI REMBOURSABLE-CAPENVI	25 745.00		25 745.00	
45510000 COMPTE COURANT TAREK HABIB	489.48	10 331.95	9 842.47	95.26
45520000 CPTE COURANT GHISLAINE ABBASSI	6 771.66	6 771.66		
45530000 COMPTE COURANT CATHY SAHUC	1 350.00	8 198.92	6 848.92	83.53
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 640.66	31 045.33	12 404.67	39.96
40100000 FOURNISSEURS	9 099.46	17 142.66	8 043.20	46.92
40810000 FOURNISSEURS FNP	9 541.20	13 902.67	4 361.47	31.37
DETTES FISCALES ET SOCIALES	103 307.55	74 372.48	28 935.07	38.91
42820000 CONGES A PAYER	36 877.58	32 694.07	4 183.51	12.80
43100000 SECURITE SOCIALE	20 313.44	15 614.33	4 699.11	30.09
43720000 CAISSE RETRAITE KLESIA	15 379.40	13 038.00	2 341.40	17.96
43730000 CAISSE PREVOYANCE MALAKOFF	2 237.92	2 014.44	223.48	11.09
43731000 MUTUELLE	329.89	329.76	0.13	0.04
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	10 265.46	8 004.01	2 261.45	28.25
43860000 ORGANISMES SOCIAUX F A P	102.32	24.64	77.68	315.26
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 439.28	1 818.79	620.49	34.12
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	6 802.00		6 802.00	
44571300 TVA S ACQUIS CEE		301.88	301.88	100.00
44572000 TVA COLLECTEE 20.0%	8 560.26	532.56	8 027.70	NS
AUTRES DETTES	1 210.48	6 418.11	5 207.63	81.14
41100000 CLIENTS		132.00	132.00	100.00
46710000 FRAIS SABRI TRABELSI		3 932.78	3 932.78	100.00
46720000 FRAIS CATHY SAHUC		1 920.00	1 920.00	100.00
46730000 FRAIS TAREK HABIB		433.33	433.33	100.00
46747000 FRAIS LOICQ PIERRE	265.00		265.00	
46748000 FRAIS LEROY JULIEN	945.48		945.48	

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés antérieurement.

VIII- DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles fiscalement.

IX- CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

X- RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, de la somme mensuelle brute de 4.025 euros, perçue entre les mois d'avril 2022 jusqu'à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2023.

La Société a pris en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération

Il vous sera également demandé de fixer le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, sur la base d'une somme mensuelle brute de 5.300 euros pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024.

La Société prendra en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

**Le Président
Tarek HABIB**



MURMURATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 62.500 euros
Siège social : 15, rue Victor Hugo
31150 BRUGUIERES
848 934 972 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15.381 euros de la manière suivante :

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** **15.381 euros**

Section 2 – Affectation

- **Au compte “Autres réserves” :** **15.381 euros**
Lequel est porté à la somme de **307.409 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 475.699 euros.

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué antérieurement.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2024

Votes pour : 60.400 voix
Votes contre : 2.100 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés représentant 96,64% des voix.

Certifié conforme
Le Président



MURMURATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 62.500 euros
Siège social : 15 rue Victor Hugo
31150 BRUGUIERES
848 934 972 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, à quatorze heures, les associés se sont réunis au cabinet de Maître Camille PASTRE sis 1 rue du Prieuré 31000 Toulouse sur convocation régulière du Président.

Sont présents:

- Madame Catherine SAHUC,
- Monsieur Tarek HABIB,

Est absente :

- Madame Ghislaine ABBASSI

Total des actions présentes ou représentées : 60.400 actions en pleine propriété sur les 62.500 actions composant le capital social.

Monsieur Tarek HABIB préside la séance en qualité de Président associé. Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

J.H. 03

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Rémunération des mandataires sociaux ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion, du rapport spécial et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole et ne présentant d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un bénéfice de 15.381 euros.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :

- *Votes pour : 60.400 voix*

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la majorité des associés représentant 96,64% des voix.

DEUXIEME RÉOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 184.606 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------------|
| ▪ Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 15.381 euros |
|--|---------------------|

Section 2 – Affectation

- | | |
|--|----------------------|
| ▪ Au compte “Autres réserves” : | 15.381 euros |
| Lequel est porté à la somme de | 307.409 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 475.699 euros.

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué antérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :

Y.H. CS

- **Votes pour : 60.400 voix**

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la majorité des associés représentant 96,64% des voix.

TROISIEME RÉSOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui lui est présentée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :

- **Votes pour : 60.400 voix**

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la majorité des associés représentant 96,64% des voix.

QUATRIEME RÉSOLUTION

(Rémunération des mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, de la somme mensuelle brute de 4.025 euros, perçue entre les mois d'avril 2023 jusqu'à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2023.

La Société a pris en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération.

* * *

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, sur la base d'une somme mensuelle brute de 5.300 euros pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024.

La Société prendra en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :

- **Votes pour : 60.400 voix**

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la majorité des associés représentant 96,64% des voix.

CINQUIEME RÉSOLUTION

(Pouvoir pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

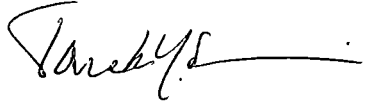
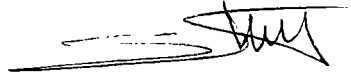
J.H. CS

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :

- ***Votes pour : 60.400 voix***

Par conséquent, cette résolution est adoptée à la majorité des associés représentant 96,64% des voix.

Tarek HABIB	
Catherine SAHUC	
Ghislaine ABBASSI	

MURMURATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 62.500 euros
Siège social : 15, rue Victor Hugo
31150 BRUGUIERES
848 934 972 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I- SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

S'agissant du quatrième exercice comptable, l'activité de la société a généré un chiffre d'affaires de 552.878 euros contre 718.988 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 825.217 euros contre 1.046.035 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 15.381 euros contre un bénéfice de 184.606 euros au titre de l'exercice précédent.

II- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice comptable, la date de clôture a été modifiée suivant assemblée générale mixte du 12 septembre 2023 en sorte que l'exercice clos au 31 décembre 2023 a eu une durée exceptionnelle de neuf mois

III- ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En tant que jeune entreprise innovante, nous vous informons que la Société a poursuivi l'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

IV- ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous entendons poursuivre les efforts ayant permis de dégager un chiffre d'affaires permettant de faire face aux charges d'exploitation du fonds de commerce, qui restent importantes, afin de maintenir un résultat d'exploitation positif et satisfaisant.

V- RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 686.404 euros contre 1.079.719 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 825.217 euros contre 1.046.035 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à – 138.813 euros contre 33.684 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -144.201 euros contre 28.696 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 22.096 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15.381 euros contre un bénéfice de 184.606 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 857.739,72 euros contre 741.239,28 euros au titre de l'exercice précédent.

VI- PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

VII- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15.381 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** **15.381 euros**

Section 2 – Affectation

- **Au compte “Autres réserves” :** **15.381 euros**
Lequel est porté à la somme de **307.409 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 475.699 euros.

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés antérieurement.

VIII- DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles fiscalement.

IX- CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

X- RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, de la somme mensuelle brute de 4.025 euros, perçue entre les mois d'avril 2022 jusqu'à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2023.

La Société a pris en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération

Il vous sera également demandé de fixer le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, sur la base d'une somme mensuelle brute de 5.300 euros pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024.

La Société prendra en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

**Le Président
Tarek HABIB**

